**No 7728**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2020-2021

**PROJET DE LOI**

**portant approbation des modifications :**

**1° à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires du 9 mai 1980 dans la teneur du Protocole du 3 juin 1999, y compris l’adoption du nouvel appendice H, et des modifications adoptées par la Commission de révision lors de sa 26ème session, tenue à Berne, les 27 et 28 février 2018 ;**

**2° aux appendices E et G de la convention précitée, apportées lors de la 13ème Assemblée générale de l’Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, tenue à Berne, les 25 et 26 septembre 2018**

**RESUME**

Avec son article unique, le projet de loi n°7728 a comme objectif d’approuver d’un côté les modifications à la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) dans la teneur du Protocole du 3 juin 1999, y compris l’adoption d’un nouvel appendice H, et des modifications adoptées par la Commission de révision lors de sa 26e session, tenue à Berne, les 27 et 28 février 2018, et de l’autre côté les modifications aux appendices existants E et G, apportées lors de la 13e Assemblée générale de l’Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires, tenue à Berne, les 25 et 26 septembre 2018.

La 13e Assemblée générale de l’OTIF a adopté plus précisément des :

- modifications de la Convention de base,

- modifications de la Convention de base par l’adoption d’un nouvel Appendice H dénommé comme suit : « *Règles uniformes concernant l’exploitation en sécurité des trains en trafic international (EST – Appendice H)* »,

- modifications au niveau des « *Règles uniformes concernant le contrat d’utilisation de l’infrastructure en trafic international ferroviaire (Appendice E – CUI)* »,

- et modifications au niveau des « *Règles uniformes concernant l’admission technique de matériel ferroviaire utilisé en trafic international (Appendice G – ATMF)* ».